



reglement copropriété- le respect de ce dernier

Par **primu**, le **06/06/2009** à **10:09**

Je suis propriétaire d'un appartement dans un immeuble en copropriété. Cet immeuble possède dans les parties commune, un local qui ferme sous le porche pour les vélos et poucettes. Ce local se situe en dessous des appartements de l'immeuble. De plus il y a une cours qui ne doit servir qu'à manoeuvrer les véhicules et permet l'accès à des garages.

Dans le reglement, il est marqué que le local ne doit accueillir que des vélos poucettes. Et la cours ne doit pas servir au stationnement de véhicule(moto ou voiture).

Je viens vous demander quoi faire. Je suis enceinte et j'ai été voir le local à poucette pour voir si cela permet bien de la déposer ici. A ma grande surprise, le local est rempli d'affaires(rideaux, vetement, peinture, échelle ...) et la moto d'un des locataire de l'immeuble. De plus ce dernier s'amuse à se garer dans la cours malgré la place qu'il y a dans l'avenue(place à l'ombre des arbres ou au soleil selon convenance).

J'ai informé le syndic qui gère la propriété. Cela fait 1 an passé et toujours rien...

Je voudrais pourtant pouvoir moi aussi profiter du local.
Le reglement devrait être appliqué par tous locataires/ propriétaires résidents sur place.

Que faire? quels sont mes recours?

J'accouche en décembre, pensez vous que je puisse profiter du local sans avoir une moto ou un pot de peinture à côté de la poucette?

Merci